

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 04 MAI 2021

L'an deux mil vingt, le 04 mai, le Conseil Municipal de la commune de Coly-Saint-Amand, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au séchoir à tabac, sous la présidence de V. GEOFFROID, Maire

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

Date de convocation du conseil municipal : 29 avril 2021

MM GEOFFROID V. ; DEMONEIN JM.; BREUIL JL. ; VALADE R. ; DELPIT M. ; BARCONNIERE D. ; HAMELIN J. ; MAGNE AP. Mmes LASSERRE M. ; LAJUGIE Y. ; RENAUDIE N. ; DE VIDO M-P.

Excusés : BARJOT V., LAJOINIE S., NOUET M., CESSAC JB., DELPIT G., ESPIAUT E., ROULLAND-BERTHELOT S.

Procurations

Mme Sandra LAJOINIE a donné procuration à M. Michel DELPIT

Mme Sylvie ROULLAND-BERTHELOT a donné procuration à Vincent GEOFFROID

Nombre de présents : 12

Nombre d'excusés : 07

Nombre de procurations : 02

Secrétaire de séance : Mme Marie-Pierre DE VIDO

ORDRE DU JOUR

1. *Point travaux*
2. *Point personnel (départ d'un agent technique)*
3. *Délibération pour le choix des entreprises pour le chantier du mur de soutènement de Coly*
4. *Délibération pour la vente de terrain au lotissement du Petit Bos*
5. *Délibération pour la levée de l'usufruit du bâtiment Gardette*
6. *Délibération pour l'aménagement de l'OAP de Coly*
7. *Présentation du budget du SIVS de Montignac*
8. Elections départementales et régionales
9. Sollicitations diverses :
 - Recherche de locaux : artisans d'art
 - Toilettier pour animaux
 - Art-thérapie
10. Divers

1. Point travaux

- Salle polyvalente de Coly, le parquet sera posé la semaine prochaine.
- Concernant les travaux de l'Abbaye, il y a mésentente entre l'architecte et le charpentier pour ce qui est du renfort ou non de la charpente des absidioles. Le Maire se positionne pour le rajout d'un élément de soutien en bois, le Conseil Municipal se range à son avis.
- Travaux pour l'ADAP : Le revêtement sera coulé fin de semaine pour terminer le cheminement dans la cour de l'espace Patrimoine et les places réservées.

- Travaux prévus au séchoir à noix : le Conseil Municipal avait décidé d'accéder à la demande de la locataire et de pratiquer des ouvertures dans la porte. Des devis ont été demandés et un seul devis a été reçu, celui de l'entreprise Lavergne. Devant l'urgence d'effectuer ces travaux avant l'ouverture de la boutique et par carence de devis, le Conseil Municipal retient de devis de l'entreprise Lavergne jugé adéquat.
- Travaux logements : la réfection du seuil du logement situé au-dessus de la mairie de Coly est à faire et à la suite du départ d'un locataire, il faut rafraichir un logement au Vieil Hôpital.

Commissions :

- Communication : Réunion de la commission une fois par mois. Présentation du bulletin papier qui sera prêt à être distribué vendredi. La commission communication continue le travail sur le site internet et propose aux administrés de remplir un formulaire qui sera inséré dans le bulletin pour recevoir les informations municipales par mail.
- Voirie : Prévision de 50 000€ au budget primitif 2021 en investissement. Deux devis ont été reçus, un de l'entreprise Bonnassie et un de l'entreprise Lachenèvrerie pour effectuer des travaux secteurs Claud Boutaud, route de la Grave, Le Cheyrou, Foussigne, route de Drouille, au Reyssot, au Bousquet et sur le parking de l'église de Coly. Le Conseil Municipal après avoir entendu le rapport de la commission voirie retient le devis de l'entreprise Lachenèvrerie après lui avoir fait modifier pour le Cheyrou son devis et avoir demandé du bi-couche au lieu du tri-couches.
- Cimetière : Pas d'avancement, toujours en attente de devis.
- Multiple rural : Le bail est chez le notaire, la signature est prévue la semaine prochaine. Il est proposé de faire poser une banderole annonçant l'ouverture du Multiple Rural courant juin. Le Conseil Municipal valide la proposition.

2. Point sur le personnel communal

Jean-Paul PAGNON est à la retraite pour invalidité depuis le 1^{er} mai 2021, le Maire indique que le poste est ouvert, il faut donc faire une publicité légale pour vacance de poste avant de pouvoir recruter un nouvel agent. Fabrice DELBOS remplace M. PAGNON en CDD depuis l'été 2020, il a la maîtrise du travail demandé et s'intègre bien dans l'équipe actuelle. La mairie a obtenu un accord pour une prise en charge de 10h d'accompagnement par semaine pour Louis Flour engagé en contrat PEC jusqu'à septembre 2021.

3. Délibération pour le choix des entreprises pour le chantier du Mur de soutènement de Coly

Les devis sont présentés par lot :

Lot maçonnerie :

- L'entreprise Vaunac propose un devis à 40 896.00€
- L'entreprise Chazotte propose un devis à 46 200.00€
- L'entreprise Veyret propose un devis à 47 889.00€

Lot Terrassement :

- L'entreprise Lachenevrerie propose un devis à 12 777.60€
- L'entreprise Vaunac propose un devis à 14 580.00€

Lot Revêtement :

- L'entreprise Bonnassie propose un devis à 1 424.40 €
- L'entreprise Lachenevrerie propose un devis à 3 036.00 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide de sélectionner pour chaque lot le devis le moins cher, donc pour le lot maçonnerie l'entreprise Vaunac, pour le lot terrassement l'entreprise Lachenevrerie, pour le lot revêtement l'entreprise Bonnassie.

La signature des devis se fera la semaine prochaine et les travaux seront programmés en prenant en compte les impératifs des différents intervenants.

4. Délibération pour la vente de terrains au lotissement du Petit Bos

Un terrain du lotissement a trouvé un acheteur, le Maire a besoin de l'accord du Conseil Municipal pour signer le compromis de vente et propose au Conseil Municipal de l'autoriser d'une manière plus générale à vendre un terrain du lotissement dès que possible au prix de 10 € le m². Le Conseil Municipal après en avoir délibéré autorise le Maire à vendre les terrains au prix de 10 € le m² dès que possible.

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la famille DE VIDO a posé une option sur un terrain situé à proximité de sa parcelle et indique que M. DE CARLOS a également posé une option sur un terrain situé en face de sa parcelle, ce qui signifie que si la mairie reçoit une demande pour l'un ou l'autre de ces terrains, elle devra les appeler pour voir s'ils sont toujours intéressés pour leur proposer en priorité, et si ils déclinent la mairie pourra les vendre à quelqu'un d'autre.

Il faudra se renseigner sur le budget lotissement afin de savoir ce que l'on pourrait envisager en fonction des frais qu'il rester à couvrir.

5. Délibération pour la levée de l'usufruit du « bâtiment Gardette »

Pour pouvoir signer un bail, il faut délibérer pour lever l'usufruit. Il faudra verser 15 000 € environ à l'EPF qui seront déduits du prix d'achat.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide de lever l'usufruit pour pouvoir signer un bail prochainement.

6. Délibération pour l'aménagement de l'OAP dans le bourg de COLY

Le Conseil Municipal délibère favorablement à la réalisation d'un accès qui desservira les terrains concernés par l'OAP du bourg de Coly ce qui confirmera l'engagement de la mairie dans cette création d'OAP.

7. Présentation du budget du SIVS de Montignac

Le calcul de la participation est fait en fonction du nombre d'habitants, la commune aura à payer 980 € pour 33 élèves scolarisés à Montignac sur 2021.

8. Elections départementales et régionales

Information sur le changement de lieu des bureaux de vote à cause des 9m² par personne à respecter pour cause de crise sanitaire et de la taille des bureaux de vote habituels qui ne permettent pas d'accueillir les administrés dans les conditions demandées.

9. Divers

- Proposition d'achat d'une remorque pour l'organisation des marchés (600 €) : proposition acceptée par le Conseil Municipal
- Demande d'emplacement pour une toiletteuse pour animaux : il faut prévoir de rencontrer la personne.
- Demande de local pour pratiquer de l'Art-Thérapie : rencontre avec Vincent et Martine.
- Organisation des cérémonies du 8 mai à Coly et à Saint-Amand : les cérémonies devront se faire en petit comité seulement avec les élus et les anciens combattants à 11h30, aucune communication ne sera faite pour inviter la population en raison de la crise sanitaire.
- Marchés : Marie-Pierre va se renseigner auprès de la SACEM pour qu'il puisse y avoir une musique d'animation à défaut de groupes de musiques.
- Pour emprunter des tables et des bancs à la commune, le Conseil Municipal décide de définir 100€ de caution par lot de 10 tables et 20 bancs empruntés. Un agent référent sera chargé de contrôler les entrées et sorties de stock, la caution sera déposée à la mairie.
- Bâtiment du Peysset : le vieux bistrot a subi des dégradations récemment qui ont fragilisé davantage la structure, des rubalises ont été posées pour garantir la sécurité en attendant de décider de l'avenir du lieu. Plusieurs propositions commencent à parvenir aux élus dont une halle avec possibilité de pique-nique et affichage mettant en valeur le patrimoine local oublié ou actuel (l'ancienne gare et la voie de chemin de fer, la Chironde etc...) il va falloir envisager une démolition et en parallèle déposer une demande d'urbanisme quand le projet sera bien arrêté.
- Distribution de pièges à frelons : une vingtaine déjà à disposition, il faudra construire les autres pièges. Le budget participatif de l'année dernière a permis à la colynoise d'acheter des pièges et de commander 2 ruches qui ne sont pas encore livrées. Il faudrait arriver à donner un piège à chaque apiculteur.
- Contact SMD3 : réunion le 28/05 il faudra définir le calendrier d'enfouissement des containers de Coly et voir comment gérer les déchets des manifestations.
- Défense incendie : Les poteaux seront posés en priorité et il faudra déterminer où installer les 4 bâches.
- Une subvention est accordée à l'amicale laïque de Saint-Amand de Coly de 600€

L'ordre du jour étant épuisé, séance est levée à 23h05

OBSERVATIONS

Signatures du Conseil Municipal

Le Maire,

V. GEOFFROID